



## Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est, par la présente donné, par le soussigné, qu'une demande pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage a été adressée à l'inspectrice municipale de la Ville de Causapschal en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil, relativement à une demande, lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le 10 octobre 2023, 20 h, à l'Hôtel de ville située au 1, rue Saint-Jacques Nord.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du soussigné à la même adresse avant ladite séance du conseil.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

Concernant le lot 4 809 995 - B du cadastre officiel du Québec situé au 165 rue Saint-Luc, pour :

- Construire un mur de soutènement qui ne peut se conformer aux hauteurs prescrites dans le règlement de zonage 74-2002.

Donné à Causapschal, ce 14<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

Laval Robichaud, directeur général greffier et trésorier

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 277-23

**AVIS PUBLIC** est, par la présente donné, par le soussigné, que lors de la séance du 5 septembre 2023, le conseil municipal de la ville de Causapschal a procédé à l'adoption du règlement 277-23, règlement sur la fourniture, l'installation, l'inspection, l'entretien et la relève des compteurs d'eau.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 1 rue Saint-Jacques Nord à Causapschal, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Causapschal, le 14<sup>e</sup> jour de septembre 2023



La ville de Causapschal recherche un ou une brigadier(re) scolaire pour 15 minutes le matin, le midi et l'après-midi, du lundi au vendredi aux lumières à l'intersection Route 132 St-Jean-Baptiste et chemin Kempt. Vous êtes intéressé, appelez au 418-756-3444 poste 1306.

## PRÉPOSÉ À L'ARÉNA Poste régulier, temps plein - saisonnier

La Ville de Causapscal recherche une personne pour occuper le poste de préposé à l'aréna.

### Fonctions et responsabilités :

Sous la responsabilité du directeur des loisirs, il voit à l'entretien ménager dans les locaux, effectue les réparations mineures, fait la surveillance des lieux, fait la glace et voit à son entretien, conduit la surfaceuse et voit à son entretien, vérifie tous les systèmes mécaniques, fait l'entretien des accès extérieurs, s'assure que tout est sécuritaire pour les utilisateurs, prépare la salle pour les diverses activités, accomplit temporairement des tâches connexes. Durant la période estivale, peut selon les besoins accomplir temporairement des tâches de journalier à la voirie et rémunéré selon l'échelle salariale de « journalier ».

### Exigences :

- 3 années d'expérience dans un poste similaire
- Détenir un diplôme de secondaire 5
- Faire preuve de disponibilité pour intervenir en tout temps
- Travail surtout de soir et de fin de semaine
- Être résident de la Ville de Causapscal, un atout
- Capacité à travailler en équipe
- Minutie, précision et souci du travail bien fait, autonomie et débrouillardise

### Traitement

Le salaire est celui en vigueur selon la convention collective pour le préposé à l'aréna de même que les avantages sociaux.

### Durée de l'emploi

Permanent – sur appel – selon les besoins du service.

Les personnes intéressées par cet emploi doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 29 septembre 2023 à 12h au bureau du directeur général au 1, St-Jacques Nord.



## À VENDRE

Chargeur sur roues diesel  
Statut : Opérationnelle  
Marque : Cat  
Modèle : IT28B  
Série : 1HF01675  
Année : 1990  
Problèmes connus : convertisseur de couple  
Prix demandé : 25 000\$

Merci de déposer une offre à la Ville de Causapscal avant le 29 septembre, 12h.